



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 23 juin 2016 – n°100/H030

## BUREAU

---

Réunion du 16 mars 2016

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

BUREAU

- 16 mars 2016 -

---

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	4
I. REPONSE DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC (SSP) AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS.....	4
II. INFORMATION SUR LE GROUPE DE TRAVAIL INSEE-CNIS RELATIF A L'ACCES AUX DONNEES PRIVEES PAR LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	7
III. INSEE 2025.....	11
IV. ACTUALITES DU CNIS.....	14
V. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	14
CONCLUSION.....	17

## Liste des participants

### Membres du Bureau

AUSSILLOUX	Vincent	France Stratégie
BETBEZE	Jean-Paul	Betbèze Conseil
DUCHATEAU	Patrick	Medef – Mouvement des entreprises de France
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
PFISTER	Christian	Banque de France
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
ROBIN	Benoît	Force Ouvrière
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

### Membres du Bureau excusés

BRICHARD	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
BARDAJI	José	Fédération française des sociétés d'assurances
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime
TASQUE	Sophie	Confédération générale du travail – Force Ouvrière

### Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
LAGARDE	Sylvie	Insee
LENGLART	Fabrice	Insee
MAUREL	Françoise	Insee
MOREAU	Sylvain	Min. Environnement, Energie et Mer – Serv. Observation et statistique
PROST	Corinne	Dares
SEDILLOT	Béatrice	Min. de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, SSP

### Invités

COSTES	Christine	Insee
DUPONT	Françoise	Insee
LENEL	Pierre	Mission au Cnis
ROTH	Nicole	Insee

### Invité permanent excusé

COLIN	Christel	Insee
-------	----------	-------

*La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Yannick Moreau.*

## INTRODUCTION

**La Présidente, Yannick MOREAU**, souhaite la bienvenue à tous les membres du bureau. En préambule, elle signale que la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) a nommé de nouveaux représentants, absents aujourd'hui. Elle annonce également que Pierre Audibert, le secrétaire général du Cnis depuis 2012, quittera ses fonctions à l'issue de cette réunion. Il sera remplacé par Françoise Maurel, qu'elle accueille avec beaucoup de plaisir. Pierre Audibert continuera néanmoins de travailler avec le Cnis jusqu'à l'été et sera donc présent au prochain bureau.

La Présidente rappelle que Stéphane GREGOIR avait évoqué en décembre dernier les travaux menés par le service de la statistique publique pour répondre aux avis de moyen terme du Cnis. Par ses avis, le Cnis définit, tous les cinq ans, des orientations pour le système statistique. Il paraît opportun de vérifier si ces avis ont donné lieu ou non à des travaux. La méthode retenue par la statistique publique sera présentée aujourd'hui, avec un éclairage dans le domaine particulier de l'emploi et des revenus du travail.

En second lieu, l'avancement des travaux du groupe de travail Insee-Cnis sur l'accès aux données des entreprises privées pour produire des statistiques publiques sera présenté. Pierre Audibert évoquera ensuite la démarche Insee 2025. Enfin, le directeur général présentera les actualités de la statistique française et européenne et la réunion se terminera avec quelques informations sur les activités du Cnis.

## **/ REPONSE DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC (SSP) AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS**

### **1. Méthode proposée et perspectives**

**Sylvie LAGARDE** propose de présenter brièvement la démarche de construction d'une première réponse du système statistique public aux avis de moyen terme du Cnis. La Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale abrite un département responsable de la coordination statistique et internationale et plus particulièrement une mission de coordination de la statistique publique, sous la responsabilité de Christine Costes ici présente. Cette mission a été chargée d'animer la démarche de construction de la réponse du service statistique public aux avis du Cnis. Sylvie Lagarde précise que ce travail avait été réalisé avant sa prise de poste en janvier.

Les avis de moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018 ont été élaborés en 2013 par le biais de « rencontres » réunissant les utilisateurs et les producteurs et au cours de consultations individuelles des membres du bureau, des présidents de commissions et d'autres personnalités concernées. Depuis fin 2014, l'Insee et les services statistiques ministériels ont essayé de concevoir une première réponse à ces avis en termes de productions ou d'études statistiques pour chacune des commissions. Une première version de ces réponses a été finalisée en juin 2015. Lors de l'assemblée plénière du Cnis de janvier 2016, le directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, a demandé que ces réponses soient présentées au bureau du 16 mars.

C'est la première fois qu'une telle réponse du système statistique public au moyen terme du Cnis est présentée. Cette démarche est directement liée à la mise en place du Comité du programme statistique (CPS) qui réunit l'Insee et les services statistiques ministériels sous la présidence du directeur général pour coordonner le système statistique public. Le relevé de décisions de 2013 donnait d'ailleurs pour mission à ce comité de « *traiter principalement du programme de travail du système statistique public en réponse à la demande sociale et du partage des travaux de production des statistiques publiques. Il précise que cette coordination des actions à moyen terme sera privilégiée* ». À la première réunion du Comité de programme statistique, fin 2013, les producteurs se sont donc donné l'objectif de construire collectivement une réponse aux avis de moyen terme du Cnis en termes d'objectifs atteignables, de calendrier, de priorisation des actions, tenant compte des opérations déjà engagées, notamment les productions nouvelles liées aux nouveaux modes de production statistique.

Plusieurs tentatives ont été effectuées avant de trouver la forme adéquate. L'exercice mené sur chaque commission du Cnis reste un prototype qui devra être amélioré. Les questions et les réponses ont été affînées pour mieux orienter le suivi du moyen terme vers l'évolution des statistiques produites et de leur usage et non plus des seuls outils de production, en prenant le point de vue des utilisateurs plus que des produc-

teurs. Il s'agit de pouvoir montrer en quoi la stratégie à moyen terme du système statistique public peut apporter une réponse aux attentes des utilisateurs. Les rapporteurs des commissions et les chefs des services statistiques ministériels ont travaillé à cet exercice sous différentes formes. Sylvie Lagarde les remercie pour cet investissement important.

Le périmètre des répondants a été restreint aux seuls services statistiques ministériels, puisque le Comité du programme statistique ne réunit que l'Insee et les SSM. Le Cnis embrasse, lui, un périmètre plus large de producteurs d'informations statistiques, incluant notamment Pôle emploi ou la Banque de France. Ce champ peut apparaître comme une limite de l'exercice, mais il ne revient pas au CPS de coordonner ces producteurs. Il faudra donc trouver une façon de compléter la réponse du service statistique public aux avis de moyen terme sur le champ plus large couvert par le Cnis.

Le résultat obtenu en 2015 apparaît intéressant à la fois pour le Cnis, les utilisateurs, mais aussi pour les producteurs du système statistique public. Il rend d'abord visible la façon dont la statistique publique intègre les avis du moyen terme du Cnis pour faire évoluer sa programmation statistique. Il est complémentaire au bilan annuel dressé par le Cnis, car il s'inscrit dans une vision prospective et peut se révéler plus précis quant aux acteurs et moyens déployés pour atteindre les objectifs. Surtout, sa force réside dans sa transversalité. Si les programmes statistiques proposent aujourd'hui une juxtaposition des actions des différents producteurs, l'exercice essaie de présenter chaque domaine couvert de manière plus transversale et plus synthétique afin de répondre aux avis du Cnis. Enfin, ce document peut devenir pour le Cnis un outil de réponse à la demande sociale, car il explique en quoi certains systèmes d'information ou certaines enquêtes permettent la construction de statistiques attendues par les utilisateurs.

## **.2 Illustration à partir de l'exemple de la réponse aux avis de la commission Emploi, qualification et revenus d'activité**

**Nicole ROTH** propose de présenter à grands traits la réponse apportée aux avis d'une commission. Elle rappelle que la commission Emploi, qualification et revenus du travail avait adopté dix avis pour le moyen terme 2014-2018. La synthèse envoyée aux membres du bureau a été rédigée début 2015 et n'a pas été actualisée depuis. Il est donc possible que certains éléments soient un peu datés. Les producteurs ont apporté des réponses sur neuf de ces dix avis. En termes de méthode interne à la commission, les deux rapporteurs, Christel Colin et elle-même, ont pour habitude, lors de la présentation des programmes annuels, de référencer dès que possible les avancées du programme annuel par rapport aux avis du moyen terme pour établir un lien entre les deux.

L'avis n°1 portait sur l'emploi et mettait l'accent sur le besoin de transversalité et de cohérence. Tout en notant que cet objectif était déjà pris en compte par le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité, le Cnis soulignait la nécessité de poursuivre dans cette transversalité, d'améliorer les délais et de procéder à des déclinaisons aussi fines que possible par type de population et à des niveaux géographiques fins. Cet avis était donc dans la continuité de l'existant dans la mesure où le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité embrassait bien ce type d'ambitions.

Alimenté par des sources diverses en termes de déclarations sociales, le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité a pour objectif d'assurer une synthèse et une comparaison entre les différents secteurs (public/privé) ou entre les populations. Dans leur réponse, les producteurs ont souligné qu'ils allaient poursuivre cet objectif et que l'occasion leur était donnée de renouveler la réflexion à partir des travaux sur la nouvelle déclaration sociale nominative qui commence à se mettre en place et qui permet de revisiter les dispositifs pour en renforcer la cohérence, et de revoir certains concepts issus des DADS, dont certains pouvaient commencer à dater. Les producteurs ont souhaité répondre de façon systémique sur le système issu de la nouvelle déclaration qui permettra de prendre en compte les principes fixés par l'avis du Cnis.

La commission demandait également un effort pour étendre le champ et améliorer la communication sur les estimations trimestrielles d'emploi. Il s'agit de couvrir le champ salarié total et d'accroître la lisibilité du diagnostic pour produire des statistiques coordonnées, notamment en se rapprochant de l'Acoss. À ce jour, en effet, les deux systèmes d'information distincts produisent des résultats légèrement différents. Les producteurs se donnent donc pour objectif d'accroître la lisibilité pour les utilisateurs en réalisant une seule synthèse des données.

Pour les statistiques annuelles structurelles, les producteurs prendront également en compte la demande du Cnis sur les délais, au fur et à mesure de la montée en charge de la DSN.

L'avis n°6 sur les parcours professionnels intégrait de fortes demandes en termes de connaissance des mobilités d'insertion professionnelle à toutes les étapes de la vie active, notamment pour les populations éprouvant des difficultés particulières. Pour répondre à cet avis, le système statistique public rappelle qu'il développe les panels, avec des appariements ponctuels entre les DADS et les fichiers historiques de Pôle emploi. Un appariement des DADS avec l'échantillon démographique permanent qui couvre un angle plus large permet d'enrichir les analyses. La vision longitudinale sera aussi complétée avec le projet de panel sur les non-salariés et, à terme, sur l'ensemble des actifs. Des analyses sont par ailleurs conduites sur la connaissance des parcours des populations bénéficiaires de programmes d'insertion, avec les enquêtes sur l'insertion des jeunes (EVA), menées par l'Insee avec les SSM de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Ces réponses s'inscrivent dans la continuité des travaux menés par le système statistique public avec comme axes de progrès notamment, l'extension aux non-salariés et la possibilité accrue d'apparier les différents dispositifs. Pour des raisons de calendrier, rien n'est dit, à ce stade, sur les éventuelles opportunités offertes par la nouvelle loi numérique en cours de discussion, qui pourraient apporter un certain nombre de réponses pour un meilleur suivi des parcours. Des réponses ont également été apportées au sujet de la négociation collective, principalement par la DARES, avec un complément d'enquête sur le champ des entreprises de moins de dix salariés et une exploitation accrue de la base des accords d'entreprise.

En revanche, un avis n'avait donné lieu à aucune réponse de la part des producteurs au moment de la rédaction de la synthèse. Il portait sur la nomenclature des niveaux de certification et demandait que des modalités soient fixées pour que le projet de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) soit soumis à l'avis du Cnis afin que cette nouvelle nomenclature s'articule avec la nomenclature des niveaux de formation proposée par le système statistique. Ce sujet devra être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de la commission avant la fin du moyen terme.

Les producteurs se sont également montrés prudents au moment de la rédaction de la synthèse sur un avis du Cnis relatif à l'analyse des phénomènes de discrimination, s'agissant en particulier des méthodes à mettre en œuvre pour objectiver ces phénomènes. Néanmoins, des travaux ont déjà été menés sur ces thèmes et il conviendra d'en dresser un état des lieux dans le cadre de la commission du Cnis.

**Sylvie LAGARDE** précise que l'exercice réalisé en 2015 ne sera pas publié en l'état pour plusieurs raisons. Tout d'abord, un certain temps s'est écoulé entre le début et la fin de la rédaction. Ainsi, pour certaines commissions, les réponses ne correspondent plus à la réalité. Sur la forme, ces réponses présentent aussi un défaut d'homogénéité. Le positionnement de l'exercice entre le bilan et les perspectives de la programmation diffère entre les commissions. Pour certaines, les domaines couverts se révèlent plus ou moins larges et le travail de coordination, relativement complexe, nécessite un peu plus de temps. Le système statistique public propose donc de mettre ces documents à jour dans une perspective d'état des lieux à mi-parcours, c'est-à-dire pour les commissions de l'automne 2016. Cet état des lieux exigera sans doute un travail plus approfondi pour certaines commissions. Un bilan sera également dressé à la fin du moyen terme, fin 2018, afin d'identifier les actions réalisées. Il importera, à cette occasion, d'essayer de mettre l'accent sur l'évolution du système d'information des différentes commissions du Cnis sur la période écoulée et de voir en quoi l'évolution de ce système d'information a permis de répondre ou non aux avis du moyen terme.

**Yannick MOREAU** constate que ce travail est entouré de beaucoup de sérieux et montre que les avis du Cnis sont pris en compte.

**Hervé SAINT-SAUVEUR, représentant la Chambre de commerce et d'industrie**, remercie tous ceux qui ont participé à ce travail. Le bureau du Cnis demandait de longue date à connaître la suite donnée à ses avis. Ce travail constitue donc une première réponse. Il reste néanmoins perfectible sur deux points. Il manque d'abord d'objectifs datés. Un calendrier trimestriel plus ou moins précis offrirait quelques perspectives sur les actions à venir. En outre, il paraîtrait intéressant de connaître les travaux qui pourraient être reportés après 2018. La curiosité du Cnis est infinie, mais l'institution peut comprendre que tous les travaux ne peuvent pas être menés de front, compte tenu des moyens disponibles.

**Benoît ROBIN, représentant Force Ouvrière**, salue le travail de fond très important réalisé par les producteurs dans le prolongement des bilans annuels du Cnis. Ce travail s'avère tout à fait utile. Certes, la transversalité n'est pas évidente, mais les documents montrent qu'une dynamique s'est créée et permet de mieux appréhender l'ensemble des dimensions et de faire apparaître les interactions qui peuvent exister

entre les commissions et les projets. Il est appréciable de constater que le travail n'est pas cloisonné au sein des commissions, que les services statistiques ont la volonté d'ouvrir la démarche et de renforcer sa visibilité. Il convient également de saluer le fait que la démarche privilégie l'angle des utilisateurs. Le document demeure toutefois un peu opaque pour les personnes extérieures au service statistique, notamment du fait de l'utilisation de nombreux sigles. Obtenir un bilan à mi-parcours et à terme paraît intéressant pour les membres du bureau du Cnis. Néanmoins, il conviendrait peut-être de diffuser également un bilan « édulcoré » vis-à-vis de l'extérieur. Si le Cnis veut gagner en visibilité, afficher son apport au service statistique public, un support synthétique mériterait d'être publié. Sur certains des avis, les membres du Cnis pourraient aussi écrire quelques lignes pour faire part de leurs satisfactions ou de leurs interrogations vis-à-vis de la démarche engagée. Tout ceci contribuerait à faire en sorte que les utilisateurs s'approprient la démarche et que le Conseil devienne plus visible.

**Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs**, salue elle aussi le caractère positif de cette démarche qui répond à une demande de longue date du bureau du Cnis. Elle observe toutefois qu'il ne faut pas sous-estimer les difficultés auxquelles se heurte l'exercice, en particulier dans l'articulation avec les données administratives. Ces difficultés découlent sans doute des problèmes de moyens. Il semblerait donc utile de définir des priorités. Or en l'état actuel, le document reste trop général. Les problèmes de champ inhérents à la construction du système statistique sont dommageables, notamment lorsqu'ils excluent des institutions comme le CEREQ. Elle s'enquiert donc de la manière dont ces problèmes pourront être résolus.

S'agissant des discriminations, elle reconnaît que le traitement de ces questions soulève des questions, mais souligne qu'il existe un fort besoin d'informations pour travailler dans ce domaine. Des informations sont généralement produites sur les femmes. C'est moins le cas sur d'autres problèmes importants pour la société française, notamment sur les populations issues de l'immigration. Personne n'ignore les difficultés auxquelles on se heurte en France sur ce sujet. Il importe toutefois d'avancer dans la mise à disposition d'informations en la matière.

Enfin, elle relève que l'articulation du système au niveau européen reste relativement opaque, chaque service statistique ministériel étant impliqué de manière séparée. Elle se demande donc si ce travail pourrait constituer une occasion pour mieux coordonner l'action à l'échelle européenne.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, indique qu'il partage ces remarques. Il salue également le travail sérieux et fastidieux mené depuis plusieurs mois maintenant par les producteurs, ainsi que l'idée heureuse de présenter ce travail à mi-parcours au bureau. Cette présentation répond effectivement à une demande récurrente de ses membres. Il se félicite par ailleurs de la tonalité du document. Le risque était grand d'appuyer les actions menées avec sérieux et succès plutôt que celles qui n'ont pas pu être réalisées. Or le dosage est juste et l'engagement pris par les producteurs se révèle rassurant. La publication officielle du Cnis ne risque pas de se traduire par un plaidoyer *pro domo* qui lui retirerait une partie de sa crédibilité. La présentation commission par commission devra faire l'objet d'une préparation en amont. Pour ce faire, les participants devront recevoir les documents bien avant la réunion. Enfin, la coordination entre les différents services sur un même périmètre n'est pas toujours évidente ni naturelle. Cette question mérite donc d'être pointée, notamment dans le domaine de l'emploi.

**Yannick MOREAU** note que les interventions témoignent de l'importance de ce travail. Elle remercie donc l'Insee et les différents services statistiques ministériels d'avoir réalisé ce travail, qui témoigne aussi de l'intérêt des avis du Cnis. *In fine*, il conviendrait effectivement d'élaborer un document de travail pour chaque commission et un document plus synthétique, soit global, soit pour chaque commission. Le premier permettrait aux membres des commissions et du bureau de mesurer l'avancement des travaux. Le second pourrait être diffusé afin d'expliquer le mécanisme à tous ceux qui s'intéresseraient aux travaux du Cnis. La Présidente suggère d'appliquer une règle, en bureau comme en commission, de communication des documents préparatoires huit jours avant la séance plutôt qu'une remise sur table. L'époque où l'information était restreinte est révolue. Les questions de discrimination méritent par ailleurs d'être étudiées, compte tenu de leur importance. Peut-être faut-il faire appel à des enquêtes extérieures sur les origines. Il convient en ce cas de le préciser. La société française doit pouvoir appréhender pleinement les processus de discrimination volontaires ou involontaires. Il paraît donc normal que la statistique publique, qui reste l'un des moyens les plus sûrs d'information, produise sur le sujet plus d'éléments qu'un institut de sondage dont les méthodes sont moins connues.

## **./ INFORMATION SUR LE GROUPE DE TRAVAIL INSEE-CNIS RELATIF A L'ACCES AUX DONNEES PRIVEES PAR LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

**Françoise DUPONT** présente les travaux du groupe présidé par Michel Bon, dont elle était le rapporteur.

Tous les instituts statistiques, en Europe et au-delà, s'interrogent sur le potentiel des nouvelles sources de données privées dans le cadre de l'émergence du Big Data. Ce phénomène a incité les instituts statistiques à conduire une réflexion plus stratégique en vue d'enrichir l'offre, de réduire le coût de la production statistique et d'en améliorer la qualité. Cette approche s'apparente à celle que les instituts ont suivie lorsqu'ils se sont interrogés sur l'intérêt des fichiers administratifs dans les années 1970. Aujourd'hui, ces fichiers sont devenus des ressources essentielles pour la statistique publique.

La démarche reste la même dans tous les domaines explorés, en France comme dans les autres pays. Elle consiste à instaurer un dialogue avec les fournisseurs de données et analyser le potentiel des sources en travaillant sur des données concrètes. Il importe en effet d'apprivoiser la source et de comprendre tous les paramètres (techniques, juridiques, etc.) qui jouent sur celle-ci. Cet exercice prend du temps et une analyse détaillée doit être menée pour pouvoir cerner le potentiel statistique d'une source. Il convient également de mettre au point une méthode d'analyse, ce qui donne lieu à une expérimentation reposant parfois sur des travaux préalables conduits par des chercheurs.

La discussion porte en même temps sur la méthode, la matière première et la façon dont elle sera transformée. Il s'agit notamment de déterminer les données qui seront transférées par le fournisseur à l'institut statistique public. Ce transfert soulève des interrogations. Les fournisseurs de données demandent notamment des assurances sur la protection de la vie privée des individus concernés par ces données et sur le respect du secret des affaires. Dans certains cas, les entreprises ont également développé une offre client sur ces données. Une discussion a donc lieu pour définir le périmètre de l'offre de la statistique publique au regard de l'offre du marché privé. Il convient alors de délimiter la partie qui présente un intérêt général et qui peut relever de la statistique publique. Enfin, des discussions s'engagent sur la charge induite par ce transfert pour les fournisseurs de données.

Tous les pays s'intéressent généralement aux mêmes sources, c'est-à-dire les données de caisse, les données de la téléphonie mobile, des cartes bancaires et plus récemment les offres d'emploi. Les expériences se trouvent néanmoins à des stades différents selon les sources et selon les pays. La plupart des instituts travaillent sur les données de caisse pour produire un indice des prix, mais quatre pays diffusent déjà un indice basé sur ces données, depuis 2002 pour certains.

Les données de téléphonie mobile sont déjà utilisées en Estonie et tous les instituts statistiques nationaux essaient aujourd'hui de mener des expérimentations à partir de travaux existants pour identifier l'usage possible de ces données. Il s'agit de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'une telle utilisation. De très nombreux échanges sont menés sous l'égide d'Eurostat avec des groupes de travail auxquels l'Insee et le service statistique public dans son ensemble participent. La Dares et le SOeS notamment sont associés à l'un de ces groupes. Les pays échangent sur différents aspects (technique, protection de la vie privée, etc.) et tentent de converger vers la mise en place d'une statistique dans ce domaine.

À chaque discussion avec les fournisseurs de données, la question est rapidement posée du cadre juridique dans lequel s'effectueront l'expérimentation et la collecte. Pour l'utilisation des données issues des cartes bancaires, par exemple, la question de la protection de la vie privée et du secret des affaires a émergé dès les premiers contacts, en même temps que les aspects techniques.

C'est dans ce cadre que s'est tenue, en 2015, une concertation sur les trois secteurs les plus prometteurs que sont les données de caisse pour l'indice des prix, les données de téléphonie mobile et les données de cartes bancaires. Ces trois sujets se trouvent néanmoins à des stades différents.

Les données de caisse donnent lieu à des discussions avec la profession depuis 2009. Ce dossier arrive à la fin du parcours et les acteurs s'attachent aujourd'hui à mettre en place une production effective, pérenne et sécurisée. Les discussions engagées depuis six ans ont permis de mener des expérimentations sur des échantillons de données et d'attester la faisabilité méthodologique de cet indice. Elles ont également permis d'échanger sur la matière première qui peut être utilisée. Ces données, agrégées au niveau du magasin, ne soulèvent pas de problème de protection de la vie privée ni de respect du secret des affaires. Le groupe de travail a conclu que cette source permettait de réaliser des économies et qu'elle présentait un intérêt général. Il a par ailleurs noté que toutes les enseignes qui avaient participé de manière volontaire voyaient



l'intérêt général de la démarche, mais souhaitent un cadre plus formel pour poser cet intérêt, à l'image de la loi de 1951 pour des collectes d'enquêtes. Un cadrage juridique a donc été demandé pour placer toutes les enseignes sur un pied d'égalité. Certaines enseignes ont toutefois refusé de participer.

Concernant les données de téléphonie mobile, la démarche commence à peine. Cette source fait l'objet de nombreuses publications, mais les travaux restent récents. Les opérateurs ont mis en place une offre payante depuis 2013. Mis à part l'Estonie qui a développé une diffusion effective des données, les pays expérimentent encore l'utilisation de cette matière première, plus compliquée à analyser d'un point de vue technique. La concertation a permis d'échanger sur le projet d'utiliser les données pour une diffusion de population présente. L'Insee demandait la mise en place d'une diffusion au niveau de la commune, à un rythme trimestriel, des chiffres de cadrage structurel de population présente sur un territoire afin de calibrer les équipements publics. Cette demande a retenu l'intérêt des opérateurs. Néanmoins, la délimitation entre la diffusion gratuite des données de la statistique publique et le marché payant que les opérateurs ont développé sur des installations de commerce ou de grandes infrastructures n'est pas encore suffisamment nette. Il s'est donc avéré impossible d'aboutir à un accord pour l'instant. Des expérimentations sont menées sur des données anciennes, mais tous les opérateurs n'ont pas encore donné leur accord. Le groupe de travail a fait valoir l'intérêt de publier les données des différents opérateurs pour en renforcer la qualité, l'Insee jouant dans ce cas le rôle de tiers de confiance qui agrège et produit des statistiques de cadrage de meilleure qualité. Le dossier se révèle toutefois récent et les discussions restent difficiles.

Quant aux données issues des cartes bancaires, la réflexion s'effectue très en amont. Ces sources sont utilisées par les banques centrales. Elles ont fait l'objet d'une analyse juridique. Les contraintes techniques ont été identifiées, de même que les assurances demandées par le groupement des cartes bancaires. Les discussions vont se poursuivre en partenariat avec la Banque de France.

Le projet de loi numérique a été connu en septembre, au cours de la concertation avec les différents acteurs. Le cadre en a été expliqué. Cette loi reste assez générale, et des textes précis devront être élaborés pour chaque source, à la suite d'une instruction. Ces précisions ont été discutées dans le cadre du groupe de travail. La loi est encore en discussion. Le dossier qui aboutira en premier concernant les données de caisse, il suivra les procédures que le texte envisage. Une analyse de faisabilité sera discutée avec les fournisseurs et fera l'objet d'un avis du Cnis. Un texte viendra également décrire toutes les assurances attachées au transfert des données ainsi que les modalités de ce transfert. Ce texte est en cours de préparation.

**Yannick MOREAU** note que cet article ne semble pas soulever de difficultés particulières pour l'instant. Le processus se déroule bien. Sa mise en œuvre, secteur par secteur, posera sans doute plus de problèmes.

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee** indique que le texte prévoit que chaque type de données fera l'objet d'une instruction puis d'une décision du ministre chargé de l'Économie sous la forme d'un arrêté après avis du Cnis et étude de faisabilité et d'opportunité publique. Les travaux menés actuellement sur les données de téléphonie mobile par exemple constituent une préfiguration de l'étude de faisabilité qui sera réalisée en aval du texte législatif. Lors du passage du texte à l'Assemblée nationale, l'Insee a rassuré la Fédération du commerce et de la distribution, principal acteur concerné par l'utilisation des données de caisse, qui souhaitait des précisions sur la teneur du texte et ses implications. Le directeur général n'a pas eu connaissance d'autres inquiétudes à l'approche de la discussion du texte au niveau du Sénat.

**Yannick MOREAU** signale que le directeur général de l'Insee et elle-même ont été reçus récemment par les cabinets ministériels qui n'ont pas fait état d'inquiétudes particulières.

**Roxane SILBERMAN** fait part de ses interrogations sur l'impact pour la recherche de l'utilisation de ces sources. Les entreprises ont développé un marché et quelques chercheurs utilisent déjà ces données en passant par ces marchés. Elle demande donc si les chercheurs pourront, comme dans le cadre de la loi de 1951, obtenir les données par ce canal, dès lors que ces données seront utilisées par la statistique publique. Cela pose par ailleurs la question des modalités effectives de récupération des données. Elle demande si ces données feront l'objet d'un transfert ou d'un accès à distance. Ces modalités affectent grandement la possibilité de réutiliser ces données par la suite pour la recherche, mais pas seulement.

**Patrick DUCHATEAU, représentant le MEDEF**, précise qu'aucune fédération professionnelle ne s'oppose à ce type d'utilisation. Les entreprises s'interrogent néanmoins sur le caractère obligatoire de cette transmission. Certaines enseignes sont aujourd'hui connues pour refuser de répondre aux enquêtes. Il se

demande donc si elles seront contraintes par la loi de communiquer leurs données. L'usage réel de ces données suscite également des interrogations. Si les données de caisse présentent une utilité certaine sur le plan statistique, puisqu'elles vont simplifier la conception de l'indice des prix à la consommation, pour d'autres sources, en revanche, comme les données de cartes bancaires, l'usage statistique paraît moins clair. Il importerait de se concentrer sur les sources vraiment pertinentes, celles qui permettent de simplifier les enquêtes ou de réduire le recours à des données administratives.

**Charles EL NOUTY, représentant la CGPME**, demande si l'Insee récupérera toutes les données et les gèrera ou si l'institut statistique demandera aux entreprises ou à la fédération professionnelle certaines données qu'elles devront extraire et corriger elles-mêmes. Dans le premier cas, l'Insee pourrait se retrouver confronté à un problème de gestion informatique de volumes de données collectées particulièrement importants. Dans le second, le retraitement des données ferait naître une certaine incertitude sur la qualité des données.

**Nicolas PROKOVAS** demande si le groupe a terminé ses travaux et s'enquiert de l'usage qui pourrait être fait des données de cartes bancaires.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** demande si une doctrine a été définie s'agissant de l'utilisation de ces données, du recours à des fournisseurs considérés plutôt comme des sous-traitants ou des limites à la concurrence entre la commercialisation privée et les données d'intérêt général. Il demande si le Cnis pourrait, le cas échéant, avoir connaissance de cette doctrine et en débattre.

**Benoît ROBIN** appuie l'interrogation des membres du bureau sur la gestion des supports et des périmètres par l'Insee. Il paraîtrait également intéressant que le bureau prenne connaissance des expérimentations qui ont échoué ou qui se sont heurtées à des difficultés.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que la doctrine a déjà été évoquée à de nombreuses reprises. Il rappelle que la statistique publique est aujourd'hui alimentée par des enquêtes et des statistiques administratives. La démarche engagée vise à ajouter une troisième source, en construisant des statistiques publiques dans un cadre juridique sécurisé à partir de données détenues par les entreprises. En matière de Big data, collecter les informations disponibles sur les sites internet apparaît aujourd'hui peu prometteur. Il paraît plus opportun de produire des statistiques publiques agrégées à partir de données d'entreprises. La doctrine envisage de procéder de la sorte uniquement lorsque l'instruction contradictoire en démontre l'intérêt. Pour les données de caisse, cet intérêt apparaît clairement. Pour les autres sources, la conclusion n'est pas encore aussi évidente. Les élus demandent des statistiques de population présente sur un périmètre géographique donné qui pourraient être obtenus par l'exploitation des données de téléphonie, mais la démarche n'est pas encore suffisamment avancée pour donner lieu à un avis du Cnis sur la base d'une étude de faisabilité et d'opportunité convaincante.

Le processus couvre les données détenues par les entreprises. Celles-ci n'ont d'autre action à réaliser que de transmettre, comme le font les enseignes de la grande distribution vis-à-vis de l'agrégateur, les données qui se trouvent dans leurs bases de données. L'agrégation et le traitement sont gérés par le service statistique public lui-même. L'expérimentation menée depuis 2009 a permis de démontrer que le SSP possédait, *via* des méthodes de *cloud computing* un peu nouvelles, la maîtrise technique de ces données, dont le volume dépasse très largement celui des statistiques administratives.

La transmission d'informations par les entreprises, dès lors qu'une décision du ministre sera intervenue dans le cadre des dispositions législatives, sera obligatoire et sanctionnée. Les sanctions sont prévues au sein de l'article 12. Elles s'avèrent légèrement plus élevées que les sanctions encourues par les entreprises qui ne répondent pas à une enquête, mais elles restent d'un montant inférieur à celui que l'Insee aurait souhaité. L'Irlande et l'Autriche, qui ont déjà démarré la mise en production, ont constaté que les hard discounters préféreraient payer la sanction que transmettre leurs données. Le directeur général ignore si la sanction envisagée dans le texte se révélera suffisamment dissuasive pour les enseignes de la grande distribution qui seraient spontanément réticentes à transmettre des données.

Enfin, la situation est parfaitement claire pour les chercheurs : ils ne pourront pas accéder à ces données et cela fait d'ailleurs partie de l'accord trouvé avec les entreprises et les fédérations professionnelles. La transmission est prévue à des fins exclusives d'établissement de statistiques. Elle n'entre pas dans le cadre de la loi de 1951. Le texte précise que les données transmises ne peuvent faire l'objet d'aucune communication, même pour le service des archives qui n'aura accès qu'à des données agrégées qui ne

permettent pas l'identification. Les entreprises de la grande distribution craignaient que ces données soient récupérées par des concurrents. Il a donc fallu trouver un compromis.

**Yannick MOREAU** estime qu'en l'état, la démarche constitue un succès compte tenu de la complexité et des risques qu'elle peut soulever. Certes, les sanctions restent peu élevées, mais parvenir à un texte de loi représentait une priorité. En outre, le doublement de leur montant ne se révélerait pas forcément plus dissuasif. La Présidente ne voit, à titre personnel, pas d'inconvénient à interdire l'accès de ces données aux chercheurs. Il s'agit d'une première étape. Les entreprises pourraient ultérieurement, constatant que le transfert est bien sécurisé, accepter un élargissement de l'accès à leurs données.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que Michel Bon a signifié à l'Insee et au Cnis qu'il considérait sa mission comme terminée.

**Françoise DUPONT** explique que les cartes bancaires seront utilisées par l'Insee pour contribuer à la production de statistiques sur la consommation, notamment la consommation de services sur les comptes, et par la Banque de France, pour abonder la balance des paiements et mettre en place des indicateurs conjoncturels sur la consommation.

**Gilles POUZIN, représentant la CFTC**, s'enquiert du calendrier de mise en place de la démarche.

**Fabrice LENGART** précise que la loi devrait être votée dans les prochains mois. L'Insee souhaiterait mettre en place une nouvelle version de l'indice des prix à la consommation utilisant les données de caisse à horizon 2019, ce qui suppose un indice des prix double en 2018.

**Christian PFISTER, représentant la Banque de France**, demande si l'indice des prix ne sera plus fondé à terme que sur les données de caisse.

**Fabrice LENGART** répond par la négative. L'indice des prix à la consommation couvre l'ensemble du champ de la consommation sur l'ensemble des modes de vente. Les données de caisse ne concernent que le sous-champ des hyper et supermarchés et le sous-champ des produits alimentaires et des produits d'entretien. L'IPC restera donc en grande partie produit comme aujourd'hui, avec des enquêteurs sur le terrain.

*La séance est suspendue de 11 heures 05 à 11 heures 25.*

### **./// INSEE 2025**

**Pierre AUDIBERT** propose de présenter la démarche suivie par l'Insee pour appréhender le contexte dans lequel l'Institut va s'inscrire dans les dix prochaines années. L'Insee conduit cet exercice périodiquement, de sa propre initiative. Ce fut déjà le cas en 1996 et en 2010, avec « Ambition 2015 ». L'exercice concerne l'Insee sur le plan institutionnel, mais aussi ses liens avec l'ensemble du système statistique public. Les services statistiques ministériels ont d'ailleurs participé à la démarche, que ce soit au sein du comité de pilotage, des groupes de travail ou lors des rencontres. Contrairement aux exercices précédents, la démarche présentait une double dimension. Elle associait en effet à un exercice stratégique classique un « projet d'entreprise », mobilisateur pour l'Insee dans son ensemble.

Les enjeux externes ont été clairement identifiés grâce aux canaux d'écoute de la demande que sont le Cnis et le réseau régional, ainsi que de nombreux contacts noués avec l'extérieur. Trois grands enjeux ont ainsi été dégagés.

Le premier enjeu découle de la complexité croissante de la société et de l'économie en général, une complexité que le Cnis connaît bien et dont il faut rendre compte. Dans ce contexte de complexité, l'exigence de description se révèle plus forte pour la statistique publique. En outre, la façon dont les statistiques résument des phénomènes n'est pas forcément perçue comme la réalité telle que le public la perçoit. Cette difficulté devrait d'ailleurs se renforcer dans les années à venir.

Le deuxième enjeu tient au foisonnement de données qui bouscule le paysage. Ce foisonnement offre une opportunité au système statistique public, comme le montre le groupe de travail sur les nouvelles données. Il porte néanmoins un certain nombre de risques, puisque dans cet univers, la statistique publique n'est plus seule à pouvoir donner des informations statistiques sur les phénomènes qu'elle tente de décrire. L'idée se

développe aussi en parallèle que rien n'échappe à la statistique et que tout peut être mesuré. Or cette idée suscite des interrogations en termes de qualité et de positionnement de la statistique publique.

Le troisième enjeu réside dans l'évolution des institutions, à l'échelle européenne en particulier. La statistique européenne a pris une importance croissante au cours des dernières années dans la vie même de l'Insee et de la statistique publique. Or on ignore aujourd'hui la manière dont ces institutions européennes vont évoluer. Dans le même temps, les institutions se sont développées au niveau local et régional, à la faveur de politiques locales de plus en plus ciblées dont la statistique publique doit évaluer la cohérence et l'efficacité.

Ces trois aspects se traduisent par une demande de plus en plus forte adressée de façon générale à la mesure et en particulier à la statistique publique. Cette dernière doit y répondre en tant que statistique publique et compte tenu des évolutions extérieures. À ces enjeux externes s'ajoutent des enjeux internes relativement importants, en particulier des moyens contraints et des effectifs en fort renouvellement. La pyramide des âges de l'Insee montre en effet que dans dix ans, 40 % des effectifs actuels seront partis.

L'Insee repose sur un socle extrêmement solide. Jean Pisani-Ferry avait expliqué lors d'une assemblée plénière du Cnis que l'Insee jouissait d'une très grande confiance du public. 91 % des personnes interrogées connaissent l'Insee et 70 % ont une bonne opinion de l'institution, ce qui la place derrière l'armée et la police. Néanmoins, si le grand public a confiance en l'Insee, il éprouve bien moins de confiance à l'égard des indicateurs produits. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment ainsi que le taux de chômage ne reflète pas la réalité. Il en est de même vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation. Ces problèmes de confiance et de pédagogie s'expriment de façon très nette au sein du grand public, tout comme la difficulté pour se retrouver dans les données. Cette préoccupation rejoint celles du Cnis qui, dans son premier avis de moyen terme, souligne la nécessité d'aider les utilisateurs à se retrouver dans le maquis des données de la statistique publique. L'Insee peut s'appuyer sur une excellence technique reconnue. Le chef d'un institut de sondage a même qualifié l'Institut de « tête de gondole » pour les acteurs statistiques privés. Néanmoins, cette excellence n'est pas éternelle et l'ouverture vers l'extérieur pourrait s'avérer plus grande, en particulier à l'échelle internationale.

La démarche a permis d'interroger tous les agents de l'Insee et des services statistiques ministériels par intranet sur leur perception de la statistique publique, des valeurs professionnelles de l'Institut, des enjeux d'avenir, etc. L'exercice a obtenu un taux de participation très élevé de 53 %. Les agents ont répondu très largement et leurs réponses se révèlent très cohérentes. Les agents ont identifié les mêmes valeurs de fiabilité, indépendance, qualité, etc. Les résultats n'ont pas fait apparaître une fracture entre les catégories de personnes, les régions, les âges ou les sexes.

Outre cette enquête menée sur intranet sur les valeurs et les missions, la démarche participative a donné lieu à huit groupes de travail réunissant des agents de l'Insee et des services statistiques ministériels. Elle s'est également concrétisée par un certain nombre de rencontres à travers la France. Le directeur général a rencontré les agents de l'Insee durant une demi-journée dans cinq villes. Ces rencontres ont permis de nouer des échanges fructueux. Mille personnes ont participé à l'opération. L'Insee avait consenti des moyens importants pour porter ce projet mobilisateur.

Quatre orientations stratégiques sont le fruit de ces réflexions. Elles peuvent être reliées aux avis du moyen terme du Cnis :

- faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics (avis du Cnis n°1) ;
- innover et être en première ligne sur les sources de données, avec des enjeux forts en matière de qualité (avis du Cnis n°2) ;
- contribuer activement avec l'ensemble de la statistique publique à la statistique européenne, en revisitant l'organisation et le fonctionnement du système statistique public pour pouvoir peser et bénéficier des initiatives lancées à l'échelle internationale (avis du Cnis n°3) ;
- faire preuve d'agilité collective et de sobriété.

Chaque orientation est déclinée en objectifs qui doivent être eux-mêmes déclinés en actions, afin que cette stratégie soit effectivement mise en place. Le plan d'action est en cours d'élaboration. Il sera soumis au processus d'arbitrage dans les mois à venir. L'Insee éprouve des difficultés à conduire des expériences qui

restent limitées et ne l'engagent pas dans son ensemble. Pierre Audibert espère donc que le plan d'action constituera une occasion de développer des expérimentations ciblées avant une possible extension. Le programme d'enquêtes est quasiment saturé jusqu'en 2018. L'Insee pourrait donc conduire une expérience « une enquête en un an » pour gagner en réactivité. L'Institut pourrait également expérimenter la certification ISO sur une production identifiée afin d'en appréhender la pertinence. Le plan d'action devrait être finalisé en mars. Un rapport stratégique sera publié en juin en interne et en diffusion externe.

**Yannick MOREAU** salue la qualité du document et estime que celui-ci permettra au Cnis d'interroger régulièrement l'Insee sur l'avancée de son plan et les actions qu'il a engagées. L'orientation générale s'inscrit pleinement dans les réflexions du Cnis. Il serait donc bon que le Conseil soit tenu informé de l'avancement du dossier.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que définir des orientations stratégiques pluriannuelles sans connaître les éléments de la régulation budgétaire représente un exercice relativement acrobatique. Le plan d'action devra détailler les ambitions, mais celles-ci resteront *in fine* conditionnées aux moyens disponibles. Ce plan permettra aussi d'appuyer les demandes de moyens pour la prochaine mandature, mais il ne se révélera pas robuste à toutes les équations budgétaires imaginables.

**Yannick MOREAU** se dit frappée par la grande homogénéité des réponses des agents, ce qui comporte des avantages pour la cohésion, mais qui s'accompagne peut-être aussi d'une sorte d'endogamie au sein de l'Insee. La Présidente a souhaité que le secrétariat général du Cnis intègre des profils un peu plus variés. Ainsi, un chargé de mission intervient une fois par semaine pour participer à certains travaux, notamment sur la communication et la préparation de colloques. La mixité des parcours professionnels est source de richesse et de progrès. Or la proportion des personnes qui n'ont pas effectué l'intégralité de leur parcours au sein de l'Insee s'avère faible. Elle s'étonne également de l'absence de césure liée à l'âge des agents, qui découle sans doute du recrutement. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes s'éloignent des grandes entreprises, et s'orientent davantage vers des start-ups ou créent leur propre entreprise. La Présidente reconnaît toutefois que la réglementation administrative et financière ne facilite pas l'évolution d'organismes comme l'Insee.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** estime que ce travail s'avère très intéressant et les quatre axes sont tout à fait pertinents. Indépendamment des moyens, et même si toutes les actions envisagées ne pourront pas être réalisées dans les faits, il paraît important de se fixer des orientations stratégiques, notamment dans l'optique de l'élaboration du prochain moyen terme du Cnis 2019-2023.

**Benoît ROBIN** observe qu'au-delà des incertitudes qui règnent autour des moyens budgétaires et de leur adéquation avec les ambitions affichées, la dimension statistique se révèle beaucoup plus prégnante que celle des études dans le document. Certaines dimensions sont fort judicieusement mises en exergue au regard des enjeux qu'elles soulèvent, comme la question des politiques publiques et des territoires. Une interrogation demeure néanmoins sur la place à accorder aux réflexions menées autour de l'économie numérique, qui présente des impacts à de multiples égards.

**Christian PFISTER** demande si le fait que le grand public ne reconnaisse pas la réalité des phénomènes qu'il vit dans les statistiques produites par le système statistique public pourrait conduire l'Insee à envisager de publier des données de distribution au-delà de la moyenne (médiane, écart-type, etc.). S'agissant du foisonnement des données, il se demande si la communication d'indications sur la précision des mesures effectuées, sous forme d'intervalles de confiance par exemple, ne permettrait pas de calmer l'impression que tout est mesurable.

**Nicolas PROKOVAS** estime que l'Insee constitue plus un vaisseau amiral qu'une tête de gondole qui servirait uniquement à attirer le chaland. Il note que cet exercice se révèle structurant. Il insiste néanmoins sur la contribution de la statistique publique à la statistique européenne. Comme beaucoup, il pense que la France peut réaliser des gains de productivité en matière de statistique publique. Eurostat joue certes un rôle d'impulsion indéniable, mais la France pourrait également inculquer certaines idées et pratiques au reste de l'Europe. La comparaison doit être impulsée par la France, avec l'appui d'autres systèmes statistiques.

**Yannick MOREAU** demande s'il s'agirait de mieux faire connaître le travail de l'Insee ou de s'inspirer des expériences européennes.

**Nicolas PROKOVAS** précise qu'il conviendrait que l'Insee montre l'exemple à ses homologues européens.

**Gilles POUZIN** signale qu'il a expliqué que la statistique n'était pas une affaire de statisticiens lorsqu'il est intervenu en tant que grand témoin sur Radio Notre-Dame le 1<sup>er</sup> mars dernier. Il a abondamment parlé du rôle des statistiques et de l'importance d'aborder cette question même sans être statisticien. Il importe de décomplexer le grand public sur ces sujets. Pour cela, il faut commencer par combattre l'a priori, la crainte que beaucoup peuvent éprouver de se révéler incapable de les comprendre et d'en parler.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que les études ne sont pas oubliées dans cette stratégie. Le premier objectif de la première orientation consiste à donner du sens au chiffre et donc à préserver la particularité de l'Insee, qui s'attache à ne pas publier les chiffres sans les commenter, ce que peu d'autres instituts statistiques font systématiquement. L'Insee souhaite rester le premier utilisateur de ses données, car cet aspect constitue un gage de qualité de celles-ci. Statistiques et études s'avèrent indissolubles. C'est aussi cet élément, lié à la formation même des agents, que les instituts européens envient à l'Insee. Le directeur général propose de présenter au bureau tous les projets supranationaux auxquels l'Insee participe en tant que leader, contributeur, observateur, etc. Sur le profilage, par exemple, l'Insee tenait une position de leader, mais le dossier se heurte actuellement à des difficultés, notamment du fait du blocage allemand. Enfin, Jean-Luc Tavernier signale que le site internet de l'Insee publie très largement des médianes, des écarts, etc. Sur l'enquête Emploi, il est indiqué que le taux de chômage présente une précision de plus ou moins 0,3 point.

## **.IV ACTUALITES DU CNIS**

**Yannick MOREAU** annonce que le colloque du Cnis sur les comparaisons internationales se tiendra toute la journée du 26 mai. Le matin, les questions d'éducation et d'insertion dans l'emploi seront abordées dans une approche multilatérale. L'après-midi sera plutôt consacrée aux comparaisons bilatérales France-Allemagne. En 2017, le colloque portera sur le numérique. Une task-force réduite y travaille déjà, compte tenu de la complexité du sujet.

**Dominique ALLAIN** signale que la commission Emploi, qualification et revenus du travail évoquera le groupe de travail présidé par Bernard Gazier sur les diversités des formes d'emploi le 23 mars. Le groupe de travail sur l'observation des ruptures familiales sera quant à lui abordé en commission le 28 avril. Ces deux sujets seront ensuite revus en bureau. Le groupe sur la mesure du travail dissimulé s'est réuni à trois reprises pour appréhender le cadre juridique, la mesure du travail dissimulé et les travaux de l'OCDE sur le sujet. Une quatrième réunion doit être programmée pour examiner les données de la DGFIP.

**Yannick MOREAU** ajoute que les travaux de certains de ces groupes seront présentés au prochain bureau. Le groupe de travail sur la famille avait émis le souhait de ne pas attendre la prochaine séance, mais la Présidente estime qu'une présentation en bureau permettrait de s'assurer de l'accord de tous les membres. Il en serait autrement uniquement si le directeur général approuvait toutes les conclusions et que l'urgence de la situation l'exigeait. Le sujet ne s'avère cependant pas aussi simple que cela. Faire exception nécessiterait des arbitrages en dehors du bureau.

**Dominique ALLAIN** annonce qu'une mission a été lancée suite à la demande de l'Observatoire des discriminations salariales sur le dialogue social et l'impact des mandats sur le parcours professionnel.

**Yannick MOREAU** précise que ce sujet sera évoqué en juin.

**Nicolas PROKOVAS** observe qu'une première version du rapport du groupe Gazier a été envoyée la veille. Or plusieurs membres du bureau ne participent pas à la commission concernée. Il eut été plus pertinent d'aborder ses résultats au bureau avant leur présentation en commission la semaine suivante afin que tous les membres du bureau soient informés des travaux du groupe.

**Dominique ALLAIN** précise que le rapport a été diffusé sur le site dans sa version provisoire. Il sera discuté d'abord en commission, puis en bureau, conformément à la procédure habituelle.

**Yannick MOREAU** ajoute que l'Insee reste pleinement impliqué dans les travaux de ce groupe et les membres du Cnis peuvent remonter leurs inquiétudes éventuelles.

## **.V ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

### ***L'actualité internationale***

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que la semaine dernière la commission statistique des Nations Unies s'est tenue à New York pour adopter la liste des indicateurs relatifs à l'Agenda 2030 du développement durable. 230 ou 231 indicateurs, parfois très précis, parfois plus vagues ont été dégagés. La nouveauté tient au fait que les statistiques sur la gouvernance et la corruption dans les institutions feront l'objet d'études complémentaires en vue de constituer un manuel de bonnes pratiques d'ici 2018. Pour chaque indicateur, il conviendra de déterminer le service en charge de la production, les données disponibles et les indicateurs pertinents afin de structurer le travail du service statistique public.

Au niveau européen, un projet de rapport de la Commission au Parlement et au Conseil européens sur l'ensemble des rapports nationaux issus de la revue des pairs viendra synthétiser les conclusions des revues effectuées dans les différents pays et en tirer quelques recommandations. Le directeur général propose de transmettre ce projet aux membres du bureau.

Des discussions sont par ailleurs engagées sur le cadre juridique de sécurité du système d'information dans lequel les États peuvent se transmettre des données individuelles et des données d'entreprise, en lien avec le projet SIMSTAT sur la mesure unique des flux intracommunautaires. Avant de prendre une décision sur ce projet, les États doivent avoir confiance dans la manière dont leurs homologues assurent la confidentialité des données d'entreprises qu'ils leur transmettront. Or pour l'instant, toutes les assurances n'ont pas été données dans ce domaine.

À l'image de l'événement organisé début 2014 par le Président Duport pour renforcer la visibilité de la statistique publique et s'assurer qu'elle soit correctement dotée, Eurostat souhaiterait également lancer une initiative pour que tous les pays se saisissent de l'intérêt de la statistique publique. Le directeur général doute toutefois qu'une communication d'Eurostat change notablement le contexte budgétaire dans lequel s'inscrivent les instituts statistiques.

Enfin, l'Insee organise en partenariat avec l'IGN la conférence de l'association *European Forum for Geography and Statistics* qui vise à promouvoir l'utilisation de la géographie par les instituts nationaux statistiques et la géolocalisation, très importante pour la connaissance des territoires. Cette conférence se tiendra à Paris, du 15 au 17 novembre. L'ordre du jour sera mis en ligne sur le site de la conférence et relayé sur le site de l'insee.

### ***Le cadre institutionnel français***

Au niveau national, l'actualité reste dominée par la loi numérique. Outre l'article concernant l'accès aux données privées, qui a franchi l'étape de l'examen devant l'Assemblée nationale et devrait faire de même au niveau du Sénat, l'article sur l'utilisation du « NIR haché » par les chercheurs et la statistique publique semble convenir à tous les acteurs et continue son chemin.

Dans la lignée de l'Open data, deux nouveaux articles ont été votés par l'Assemblée nationale. Le premier prévoit la gratuité des échanges au sein des administrations et des établissements publics de l'Etat. En 2017, les conventions payantes pour la mise à disposition des bases de données au profit d'autres administrations ne seront donc plus permises. Le deuxième article interdit de percevoir des redevances sur les registres comme SIRENE. Un communiqué de presse est venu préciser que cette interdiction serait compensée d'un point de vue budgétaire. Cette disposition devra néanmoins être intégrée dans le projet de loi de finances pour 2017.

Enfin, le Gouvernement réfléchit à l'ajout d'un article qui faciliterait l'accès des chercheurs à des données qui ne relèvent pas du périmètre de la loi de 1951. Cet article pourrait intégrer l'accès d'entreprises œuvrant dans le domaine de l'innovation.

### ***L'actualité du service statistique public***

Au sein de l'Insee, Didier Blanchet a remplacé Éric Dubois à la tête de la Direction des études et synthèses économiques ; Christel Colin a repris les fonctions de Fabienne Rosenwald à la Direction des statistiques d'entreprises ; Sylvie Lagarde a remplacé Stéphane Grégoir à la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale.

Selma Mahfouz a pris la direction de la DARES en remplacement de Françoise Bouygar et Corinne Prost est devenue directrice adjointe en lieu et place de Christel Colin. Enfin, Fabrice Lenglard a été nommé

commissaire général adjoint de France Stratégie au conseil des ministres de ce jour en remplacement de Selma Mahfouz.

Un rapport de l'inspection générale sur l'évaluation du coût des grandes opérations de l'Insee est paru. Aucune répartition du budget de l'Insee n'était opérée jusqu'à présent entre le recensement, les enquêtes ménages, les statistiques d'entreprises, les comptes nationaux, etc. C'est maintenant chose faite. La moitié du budget est consacrée à trois opérations majeures que sont le recensement de la population, l'action régionale et les enquêtes auprès des ménages. L'exercice a permis d'obtenir des informations relativement robustes et de pouvoir comparer la situation de l'Insee avec celle de ses homologues européens.

La collecte du recensement est terminée. Pour la deuxième année consécutive, la possibilité était offerte dans chaque commune de répondre par internet. 39 % des ménages ont utilisé ce mode de collecte, contre 32 % l'an dernier. Le nouveau centre de production de Metz a toutefois connu quelques dysfonctionnements entraînant l'indisponibilité de certaines applications, y compris pour les utilisateurs extérieurs. La réponse par internet varie selon les régions (plus de 50 % en Pays-de-Loire, 5 % en Guyane, 8 % en Guadeloupe) et les communes, en lien sans doute avec la propension des coordinateurs communaux et des agents recenseurs à promouvoir ce mode de collecte.

L'indice des prix est passé en base 2015 fin janvier et suit désormais une nouvelle nomenclature de consommation, calée sur la nomenclature européenne avec un niveau d'agrégation plus fin. À partir du 31 mars, l'Insee publiera des indices de chiffre d'affaires rénovés prenant mieux en compte la démographie des entreprises. Les indices ne seront ainsi plus calculés sur la base d'un échantillon d'entreprises, mais à partir de l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA. Les trois indicateurs concernés par cette nouvelle méthodologie sont les indices de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction, le volume des ventes dans le commerce de détail et les services aux ménages, et le chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises. Dans le secteur hôtel, café et restaurant, le fait de ne pas prendre en compte la démographie sous-estimait le dynamisme du chiffre d'affaires. Cet exercice n'affecte pas forcément les comptes, mais il permettra de communiquer des informations plus robustes et complètes en termes de chiffre d'affaires.

Un changement de méthode est également intervenu sur l'indice de production industrielle avec de nouvelles pondérations sur les comptes définitifs en base 2010. Ce changement a induit une révision un peu plus forte que d'habitude pour l'indice de production industrielle de décembre dernier.

Les nouveaux calendriers de publication – avec un gain de quinze jours sur la première estimation des comptes annuels, de l'indice des prix mensuel et du taux de chômage trimestriel – sont entrés déjà en vigueur, sauf pour le taux de chômage pour lequel cela sera fait prochainement. Pour ce dernier, les chiffres du premier semestre seront publiés sept semaines après la fin du premier semestre, contre neuf semaines auparavant. Ce changement a occasionné une petite régression, puisque les comptes annuels seront désormais publiés le 30 mai au lieu du 15 mai, compte tenu de la charge des équipes.

Le directeur général de l'Insee propose d'évoquer plus largement lors d'une prochaine séance les améliorations qui doivent intervenir sur la publication des statistiques pénales.

### ***Publications marquantes***

Dans la collection *Insee Références*, en plus du traditionnel « Tableau de l'économie française » largement repris par la presse voilà quelques jours, l'Insee a publié en décembre un « Couple et famille » abordant les conséquences du divorce. Il a été suivi par un document de travail sur les conséquences financières des séparations. À l'occasion du 8 mars, des publications ont été diffusées sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment une étude de la DARES, une étude territoriale de l'Insee et un document du ministère des Familles « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » exploitant de manière exhaustive la statistique publique dans ce domaine.

Une étude de la Depp est parue sur les dépenses d'éducation des collectivités territoriales, qui représentent 24 % de la dépense d'éducation. La Drees a publié un bilan sur trente ans des prestations sociales qui montre le ralentissement des prestations, mais une progression des dépenses liées au risque de pauvreté et d'exclusion. Le SSM a également diffusé des publications sur la mortalité après la fracture du col du fémur ou les assurances complémentaires santé.



L'Insee a publié une étude sur les disparités de temps d'accès aux services selon les territoires en partenariat avec le Commissariat général à l'Egalité des territoires. Les résultats détaillés de l'enquête Logement ont été mis en ligne. Le bilan démographique 2015 a également été publié. La population a certes continué d'augmenter (+240 000 personnes), mais le nombre de naissances a légèrement diminué par rapport à l'an dernier et le nombre de décès, en forte augmentation, n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la guerre. La France affiche ainsi le solde naturel le plus faible depuis 1976, même s'il reste supérieur au solde migratoire.

Les résultats de l'Insee concernant la création d'entreprises ont fait apparaître un net recul, d'une année sur l'autre, des immatriculations de micro-entrepreneurs, touchant principalement les autoentrepreneurs (-21 %) en lien sans doute avec les évolutions réglementaires. Le SSM du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a diffusé les nouveaux agrégats de dépenses de recherche et développement. L'effort de recherche s'élève à 2,24 % du PIB pour 2013.

Le 17 mars après-midi sortira la Note de conjoncture de l'Insee. La levée d'embargo est désormais fixée à 18 heures, contre 22 heures précédemment pour s'adapter à la diffusion des journaux aux abonnés dans la soirée. Les données de déficit et de dette publique pour l'année 2015 seront publiées le 25 mars dans le cadre des procédures européennes.

Enfin, Jean-Luc Tavernier signale que le Commissariat général au développement durable publie les *Repères*, des documents très bien faits sur différents sujets.

## CONCLUSION

**Yannick MOREAU** propose d'évoquer brièvement en conclusion son audition devant l'Autorité de la statistique publique. Elle a noté à cette occasion un véritable souhait de soutenir conjointement certaines orientations, notamment sur le sujet des comparaisons internationales. Le Président s'est dit prêt à relayer dans ses préconisations l'intérêt de publier et commenter davantage les chiffres. La Présidente rappelle le rendez-vous du colloque le 26 mai et espère que les membres du bureau y viendront nombreux stimuler la réflexion sur ce très important sujet, notamment dans le contexte des prochaines élections présidentielles.

*La séance est levée à 12 heures 40.*